

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tenue à la salle des délibérations de la mairie, située au 561, rue Principale, le lundi 18 décembre 2023 à 19 h 30.

**PRÉSENCES :**

- Monsieur Martial Gauthier, maire
- Madame Marlène Deschesnes, conseillère
- Madame Carolle Bouchard, conseillère
- Madame Suzie Cantin, conseillère
- Madame Josée Lavoie, conseillère
- Monsieur Tony Paré, conseiller
- Monsieur Bruno Simard, conseiller

**ABSENCES:**

**ÉGALEMENT PRÉSENT :** Monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier

**ASSISTANCE :** Deux (2) personnes

---

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
- 2. ADMINISTRATION**
  - 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3. RÉOLUTIONS**
  - 3.1. Adoption des prévisions budgétaires 2024
  - 3.2. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2024-2026
- 4. PÉRIODE DE QUESTION**
- 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## 1. MOT DE BIENVENUE

À 19 h 30, le maire, monsieur Martial Gauthier, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

## 2. ADMINISTRATION

### 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mariène Deschesnes,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

848-12-23

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté.

**QUE** l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres;

**QUE** les membres considèrent l'avis de convocation bon et valable.

## 3. RÉSOLUTIONS

### 3.1. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzie Cantin,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

849-12-23

**QUE** le budget 2024 tel que décrit dans les tableaux ici-bas, soit et est adopté tel que présenté par le directeur général :

<b>REVENUS</b>	<b>Budget 2024</b>
Taxes	576 179
Compensations tenant lieu de taxes	41 297
Transferts	354 687
Services rendus	56 070
Imposition de droits	6 800
Intérêts, amendes et pénalités	18 750
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1 053 784</b>

Affectation du surplus	87 289
------------------------	--------

<b>Sommaire des dépenses</b>	<b>Budget 2024</b>
Administration générale	340 633
Sécurité publique	89 809
Transport	218 900
Hygiène du milieu	168 392
Santé et bien-être	6 090
Aménagement, urb et développ.	22 583
Loisirs et culture	101 729
Frais de financement	69 040
Remboursement en capital DLT	56 012
<b>Grand total</b>	<b>1 073 189</b>

Activités d'investissement	62 354
Réserves financières	5 530



4 **PÉRIODE DE QUESTION**

Des questions ont été posés et ont été répondu.

5 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carolle Bouchard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

851-12-23

**QUE** la présente assemblée soit et est levée à 19 :40 hrs

---

M. MARTIAL GAUTHIER  
Mairesse

---

M. ALEXANDRE PIGEON  
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Martial Gauhtier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».